



Le mardi 29 avril 2025



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 29 AVRIL 2025 À 09 HEURES 00

Président de séance : *Charles Brès*, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Avril 2025

Présents : *Gilles Avakian, Yvette Bellier, Charles Brès, Patrick Brès, Sandra Mathieu, Christian Roggero.*

Excusés : Néant

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : *Sandra Mathieu*



Délibération 15 - 2025 : **Équipement multimédia des salles municipales.**

Le Maire propose aux conseillers d'acquérir un écran à affichage dynamique de 75 pouces, non tactile pour la salle de réunion et un système de projection (projecteur nomade) pour la salle polyvalente. Il commente ensuite le devis proposé par la société DAMJ chargée de la maintenance informatique de la mairie qui s'élève à la somme de 2582,50 € HT.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

- Décide d'acquérir un écran de 75 pouces à affichage dynamique non tactile et d'un vidéo projecteur nomade ;
- Accepte le devis dans sa totalité pour la somme de 25892,50 € HT ;
- Sollicite le Département pour une aide d'équipement ;

Hôtel de ville, 1 place de la Mairie - VOLVENT (26470) - ☎ : 04.75.27.50.78 -

Courriel : mairiedevolvent@gmail.com - Site : <https://volvent.fr>

- Charge le maire d'effectuer toutes les démarches pour mener à bien l'acquisition et l'installation.

- Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.